

Objet: Mon témoignage en  
projet photovoltaïque

Madame, Monsieur

En Avril 2017 j'ai été démarché par un commercial de la STE FUTURA pour une étude sur la rentabilité de la production électrique par panneaux photovoltaïques sur le toit de ma maison.

Le projet promettait de par son orientation, ensoleillement et ceci à l'aide de 24 panneaux photovoltaïques un amortissement sur 10 ans basé sur un tarif EDF à 0,25€/kWh et permet un autofinancement grâce à la STE DOMOFINANCE partenaire dans ce type de réalisation.

Tous les calculs, schémas, abaques ont été alimentés dans le dossier société en ne me laissant pas de traces documentaires.

J'ai fait confiance étant sensibilisé sur les énergies renouvelables et signé le 7/04/2017 de contrat et crédit DOMOFINANCE pour un montant de 35000,€.

A ce jour je suis mécontent du déroulement et des résultats très loin des promesses attendues.

Cela débute par une réunion de faisabilité technique le 10/05/17 qui détermine une installation pour le lendemain soit les

11 et 12/05/17 sans matériel et branchement électrique non posés et sans déclaration préalable à la mairie

Cette déclaration est déposée le 1/06/17 et refusée le 16/6/17 par la mairie.

Le 5/7/17 1<sup>er</sup> Echéance DOMOFINANCE de 835€ alors que l'installation électrique n'est pas posée

Dépôt le 27/7/17 d'une nouvelle déclaration préalable en mairie et acceptée le 9/08/17

Après 7 mois mise en place le 14/12/17 du matériel ENEDIS.

Le 15/12/17 Recordement de l'installation et configuration du logiciel par la S<sup>te</sup> FUTURA

Le 9/01/18 mise en service de la production ENEDIS soit 8 Mois après mise en place des panneaux photovoltaïques.

Depuis juillet 2017 les échéances tombent tous les mois sans production d'énergie.

Je m'aperçois au fil des années que les kWh ne sont pas au rendez vous suffisamment

Que le contrat EDF en fin signé le 15/11/18 établis à 0,196 et non 0,25 de kWh promis.

soit aucun espoir pour amortir le matériel avant sa fin de vie (contrat EDF à 20 Ans)

il faut 30 ans pour amortir l'installation

alors que le matériel électrique est garantie  
sans et sans pour les panneaux (que  
j'ai découvert sur la facture)

Dans cette affaire je me sent trompé car  
nous donnons notre confiance à des professionnels  
qui sont censés avoir un devoir de résultat  
en rapport de leur étude et maîtrise des procédés.

A qui peut on faire confiance pour investir  
dans les énergies renouvelables avec des  
banques de crédit qui vendent du taux de crédit  
élevé à l'aide des entreprises qui travaillent  
avec des valeurs trompeuses pour embellir  
les résultats escomptés.

Ces banques de crédit continuent une arnaque  
sur une technologie qui demande  
à évoluer, il faut faire cesser ces agissements  
scandaleux qui desservent celle-ci.

Cordialement

Madame Monsieur,